

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL08 – Addictions : détecter les comportements à risque et aider les salariés en difficulté

Contexte

Les pratiques addictives peuvent avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des salariés. Certaines conditions de travail peuvent également favoriser leur survenue. Il convient donc d'inscrire cette thématique dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et d'élaborer une démarche de prévention collective associée à la prise en charge des cas individuels.

Objectifs pédagogiques

- Permettre de détecter les comportements à risque
- Accompagner les salariés en difficulté

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements suivants : ACC01, ACC02, ACC03.

Informations : 04 92 90 95 15
Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

2h



Lieu

En entreprise ou à l'AMETRA06 par session de 3 à 12 personnes



Publics concernés

Chefs d'entreprise, managers, préventeurs, membres de CSE volontaires

Contenus

- Connaître les différents types d'addictions, leurs effets et leurs répercussions sur la santé et la sécurité des salariés
- Rappeler le cadre réglementaire en matière de pratiques addictives et les particularités en lien avec les postes de sécurité (dépistage, règlement intérieur, DUERP)
- Identifier les comportements à risque et savoir aborder le sujet avec le(s) salarié(s) en difficulté
- Pérenniser la démarche de prévention des addictions dans l'entreprise